



La cacherouth



Un dossier préparé par [K. Acher](#)

Pour une lecture plein écran, ouvrez <http://www.kacher.fr> dans votre navigateur.

Mise à jour le 4 Juin 2012

Eva pas jolie!



Eva est une grande marque de confitures, à San Adrian, en Espagne, à 1200 km de Paris, desservie par les aéroports de Biarritz ou de Madrid, voire de Bilbao.

C'est là bas que fabrique usuellement la marque Mehoudar, et c'est aussi là bas qu'un Rabbïn parisien, le Rabbïn Nissim Betito, a décidé de faire fabriquer ses produits, sous la marque Eva, à l'approche de Pessa'h 5772. Donc un produit qui se doit, comme écrit sur le paquet, d'être Cacher le Pessa'h, avec des ingrédients choisis pour Pessa'h, et sous la surveillance d'un délégué rabbinique en principe.

En principe?



Voyons de près.

Ces confitures allégées, fraise et abricot, contiennent entre autres de la pectine, du fructose et de l'acide citrique. Les produits utilisés par l'usine sont à base de hamets. Qui pourra prouver qu'il y a eu usage de produits garantis pour Pessa'h?



Les dates de péremption sont au 17 et 18 février 2016.

Elles indiquent de façon claire une fabrication les 17 et 18 février 2012, c'est à dire vendredi soir et Chabbath matin. Autant dire qu'elles se sont faites hors présence d'un délégué rabbinique.

Nous avons donc un produit se disant cacher pour Pessa'h fabriqué en dehors de toute présence rabbinique, avec des ingrédients non garantis pour Pessa'h!

Vous consommateurs serez intéressés non pas par un certificat (déjà rédigé) que les produits ont été fabriqués les jours précédents, mais par la production de billets d'avion (pas des factures d'agence!) ou des tickets d'achat d'essence par carte bancaire aux dates correspondantes à un aller retour. Et aux factures d'achat ou bon de livraison de pectine, fructose et acide citrique référencés Cacher le Pessa'h, avec copie de leur certificat de cacherouth.

Nous serions intéressés par une séance d'explication devant un tribunal rabbinique non liés aux intérêts des outsiders dénoncés dans nos colonnes. Le moment de rappeler que le recours à un tribunal civil en première intention est interdit par le Choulhan Aroukh.

A moins que le Rabbïn Betito vous certifie qu'il ne porte pas de responsabilité dans la fabrication de ce produit et prouve des démarches pour rechercher le responsable.

Sur le même mode, lire "[Les aventures de Mamie Nova](http://www1.alliancefr.com/~kacher/KL_MN20120531.pdf)" http://www1.alliancefr.com/~kacher/KL_MN20120531.pdf

Annexe: mode de lecture des dates de fabrication chez Eva

Ces produits ont une péremption de 4 ans. De date à date.

Un produit arrivant à date limite de vente le 18 février a été emballé le 18 février quatre ans avant.

Nous excluons d'après les relevés effectués qu'il soit fabriqué la veille ou le lendemain de ces dates:

Mehoudar		
<i>péremption</i>	<i>fabrication : 4 ans</i>	<i>ne peut avoir été fabriqué</i>
05/05/2014	mercredi 05 05 2010	
12/01/2015	mercredi 12 01 2011	
01/03/2015	mardi 01 03 2011	
12/05/2015	jeudi 12 05 2011	
14/11/2015	lundi 14 11 2011	dimanche 13 11 2011 qui est 4 ans moins 1 jour
20/02/2016	lundi 20 02 2012	dimanche 19 02 2012 qui est 4 ans moins 1 jour
Eva		
<i>péremption</i>	<i>fabrication : 4 ans</i>	<i>ne peut avoir été fabriqué</i>
17/02/2016	vendredi 17 02 2012	
18/02/2016	samedi 18 02 2012	dimanche 19 02 2012 qui est 4 ans plus 1 jour

Un dossier préparé par [K. Acher](#)

